

Poligny
Deux cents ans
d'histoire du
comté en livre

▶ Page 62



Poligny
Deux anciens
combattants
à l'honneur

▶ Page 62

Spectacle
A Poligny,
"Le nez en l'air" joue
"Carte blanche"

▶ Page 62



Pays du Revermoir



Laurent Quantin et son épouse Claire viennent de recevoir le prix Star et métiers à la Commanderie à Dole.

L'entreprise Duchene obtient un prix pour la relation avec ses salariés

Laurent Quantin, à la tête des Charpentes Duchene, à Vadans, a été récompensé pour la gestion des ressources humaines.

ANNICK COUSIN

Cela fait cinq ans. Cinq ans que Laurent et Claire Quantin sont de retour dans leur pays natal, après avoir vécu pendant treize ans en Haute-Savoie. M. Quantin est un enfant de Vadans, et son épouse est originaire d'Arbois. Pendant treize ans, Laurent Quantin a réalisé un parcours professionnel évolutif : d'abord commercial puis directeur commercial et ensuite, « par intérêt pour la technique », il est devenu directeur de production dans une fabrique de lamellé-collé. C'est « au hasard d'une rencontre avec Charles Duchene », raconte l'enfant de Vadans, que le retour au village s'est amorcé. M. Duchene, charpentier, cherchait un successeur pour son entreprise. « En plaisant, j'ai dit que j'allais étudier la question. Puis j'ai fait une proposition. Tout est allé très vite », témoigne Laurent Quantin. En trois mois, l'achat a été réalisé.

Formé au lycée du Bois de Mouchard, le nouveau dirigeant était riche d'une expérience dans la construction de bâtiments de gran-

de envergure. « J'ai beaucoup travaillé sur plans, avec peu d'imprévu », relate-t-il. En décidant d'acheter l'entreprise Duchene, créée dans les années 40 par le père de Charles, il se coiffait d'une nouvelle casquette. « En rénovation, on peut avoir des surprises. Il faut avoir du personnel compétent et autonome ». La rénovation représente 95 % de l'activité de l'entreprise et « 99,9 % de la clientèle est composée de particuliers, dans un rayon de 30 km autour d'Arbois ».

Contrepartie

Laurent et Claire Quantin se partagent donc les tâches à la tête de la société depuis 2009, qui employait alors six salariés. « Nous avons acheté les parts sociales, le matériel, les contrats de travail et les emprunts ». Mme Quantin se charge des tâches administratives et de gestion, après avoir suivi un module de gestion appelé assistant de dirigeant d'entreprise artisanale, au CFA de Gevingey. Elle anime aussi le site Internet de l'entreprise, choisi comme outil de communication auprès des salariés, tout

comme le journal interne "Entre nous". L'information des employés peut aussi bien concerner la conjoncture économique que la convention collective, l'évaluation des risques ouverte à appréciation, mais aussi les événements de la vie privée : naissances, mariages... Ce volet fait partie de tout une démarche choisie par Laurent et Claire Quantin pour que les salariés se sentent bien au sein des Charpentes Duchene. « Mon parcours de salarié a attiré mon attention sur les actions à mettre en place pour le personnel. Ma volonté est que les salariés aient intérêt à travailler et à rester dans l'entreprise ». Le travail manuel n'étant pas « très valorisé », M. Quantin a du mal à trouver du personnel. Aussi, « quand les gens tiennent la route, il faut qu'il y ait une contrepartie. Elle n'est pas toujours financière, mais aussi de confort ».

La société emploie actuellement huit salariés et un apprenti pour qui le chef d'entreprise a mis en place « tout une organisation », qui lui a valu la remise du prix Star et Métiers 2013 (lire ci-contre). ■

Plan d'épargne interentreprises

Laurent Quantin s'est vu remettre le prix Star et Métiers dans la catégorie "dynamique de gestion des ressources humaines", mercredi 20 mars à la Commanderie à Dole, par les représentants de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Banque populaire. « Le jury a semble-t-il été sensible à notre politique des ressources humaines », dit l'entrepreneur. Outre la mise en place du site Internet dont un espace est dédié aux salariés et du journal interne "Entre nous" (lire ci-contre), des entretiens individuels annuels sont réalisés deux fois par an. Une prime d'ancienneté a été établie, « qui varie entre 150 et 180 euros mensuels ». La mutuelle est prise en charge à 75 %. Une large place est faite à la formation : un employé prépare sur deux ans, en alternance, un CAP de couvreur-zingueur. En décembre, un autre a décroché son permis poids lourds. Et en janvier et février 2013, tous les charpentiers ont suivi une formation "échauffage" pendant trois jours. Ou encore, un plan d'épargne interentreprises a été mis en place, qui s'ajoute aux primes de résultats. Une situation que M. Quantin compte bien maintenir.



« Ma volonté est que les salariés aient intérêt à rester dans l'entreprise »

LAURENT QUANTIN